

Entamés à Stockholm en février 1969, les pourparlers sino-canadiens, après avoir échoué longtemps sur la question de Taïwan, aboutissent vingt mois plus tard à la signature du communiqué conjoint du 13 octobre 1970. Aux termes du communiqué, le Gouvernement du Canada reconnaît celui de la République populaire de Chine. Quant au statut de Taïwan, le communiqué déclare: "Le Gouvernement chinois réaffirme que Taïwan est une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. Le Gouvernement canadien prend note de cette position du Gouvernement chinois". La position du Canada est que le gouvernement canadien n'appuie ni ne conteste la position du gouvernement chinois concernant la souveraineté de Taïwan. Nombre de pays qui, à l'exemple du Canada, ont établi des relations avec Pékin depuis 1970 ont adopté une formule identique ou semblable.

La question de Taïwan

La normalisation des relations du Canada avec la RPC entraîne la rupture des relations diplomatiques avec Taïwan, de même que de tous les contacts officiels. La "République de Chine" (Taïwan) continue de se proclamer le seul gouvernement légal de la Chine tout entière mais, depuis 1970, elle est de plus en plus isolée sur le plan diplomatique. Bien que le Canada n'ait plus de rapports officiels avec elle, les contacts commerciaux et personnels se poursuivent entre ressortissants canadiens et taïwanais.